



Voici un résumé de toutes les infos
Concernant les nouvelles adhésions et les renouvellements.

Tarif adhésions 2019/2020

LICENCE CLUB COMPETITION	
Senior et plus âgé	265€
Paratriathlon senior et plus âgé	255€
LICENCE CLUB LOISIR	
Senior et plus âgé	215€
Paratriathlon senior et plus âgé	205€
LICENCE CLUB DIRIGEANT	
à partir de 16 ans	33€
LICENCE ECOLE TRIATHLON	
De 6 à 19 ans	205€
PASS CLUB	
valable 1 mois	Gratuit

Concernant les LICENCES :

La Licence LOISIR permet l'accès à tous les entraînements de niveau loisir ou perfectionnement dans les trois disciplines au sein de nos structures. Elle inclut une assurance dans le cadre de ces entraînements encadrés par nos coaches. Lors des compétitions, il vous faudra souscrire une assurance supplémentaire à la journée (Pass Journée) qui n'est pas comprise dans la licence LOISIR.

La Licence COMPETITION permet l'accès à tous les entraînements de niveau loisir ou perfectionnement dans les trois disciplines au sein de nos structures. Elle inclut une assurance dans le cadre des entraînements encadrés par nos coaches et lors des compétitions organisées par la FFTRI. Elle vous dispense donc de souscrire à une assurance supplémentaire lors des compétitions.

Concernant les SECTIONS :

Les sections Sport/Santé et Perfectionnement se dérouleront en parallèle, en termes d'horaires mais avec des axes de travail différents :

- La [section PERFECTIONNEMENT](#) sera plutôt indiquée aux athlètes motivés en quête de performance.
- La [section SPORT/SANTE](#) sera plutôt indiquée pour une pratique moins stricte.

Concernant le PASS CLUB :

Vous souhaitez pratiquer les disciplines enchaînées au sein d'un club et bénéficier d'un entraînement adapté mais vous hésitez encore à vous licencier ?

La fédération Française de Triathlon vous propose des solutions clubs adaptées.

Prenez l'option PASS Club et profitez d'un mois **GRATUIT**, durant cette période, les participants et les clubs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les participants accèdent gratuitement à tous les cours et équipements mis à votre disposition par les clubs. La validité de ce PASS CLUB est limitée à la seule pratique de l'entraînement et n'autorise pas la pratique en compétition. Le PASS Club est accessible **une seule fois** dans la vie de l'athlète.

Concernant les Donations

Les Subventions des collectivités locales baissent de plus en plus, la donation est un acte neutre pour votre budget et apporte un plus dans le financement de votre club. Si l'adhésion à notre association se fait sans contre partie « Palpable » (ex: un cours de sport) elle peut alors être considéré comme un don.

A partir du moment où elle est considérée comme un don, le club peut délivrer un **reçu fiscal**, précieux sésame donnant à nos adhérents/donateurs de quoi bénéficier d'une déduction d'impôts.

Donation sur une Licence Compétition

	Tarif Licence	Don	Tarif Total	Base Cerfa	Crédit impot 66%	Tarif final licence	Dotations
Don Or	265€	200€	465€	465€	307€	158€	Tri-fonction
Don Argent	265€	100€	365€	265€	175€	190€	Maillot
Pas de Don	265€	0€	265€	0€	0€	265€	

Crédit d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable

Donation sur une licence Loisir

	Tarif Licence	Don	Tarif Total	Base Cerfa	Crédit impot 66%	Tarif final licence	Dotation
Don Or	215€	200€	415€	415€	274€	141€	Tri-fonction
Don Argent	215€	100€	315€	215€	142€	173€	Maillot
Pas de Don	215€	0€	215€	0€	0€	215€	

Crédit d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable

Donation sur une licence Jeune

	Tarif Licence	Don	Tarif Total	Base Cerfa	Crédit impot 66%	Tarif final licence	Dotation
Don Or	205€	200€	405€	405€	267€	138€	Tri-fonction
Don Argent	205€	100€	305€	205€	135€	170€	Maillot
Pas de Don	205€	0€	205€	0€	0€	205€	

Crédit d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable



Comment procéder à votre adhésion / renouvellement d'adhésion :

Quelque soit la LICENCE choisie (hormis le PASS CLUB) voici le processus à effectuer :

Dès lors que le club est ré-affilié, la prise de licence et le renouvellement de licence seront possibles pour les licencié(e)s club :

- les licenciés de la saison 2019 recevront automatiquement un email leur précisant que leur club est ré-affilié et qu'ils peuvent à leur tour renouveler leur licence. Il leur suffit pour cela de retourner sur leur espace personnel, cliquer sur « renouveler sa licence » et compléter le formulaire
- les nouveaux licenciés peuvent d'ores et déjà prendre une licence, celle-ci sera valide jusqu'au 31 décembre 2020.

Le processus détaillé est disponible sur le site internet de la Ligue Côte d'Azur de Triathlon.

Evolution :

Le "questionnaire de santé" fait son apparition sur Espace Tri 2.0 (**il sera à renseigner uniquement dans le cadre d'un renouvellement de licence**), et les demandeurs de licence pourront faire savoir s'ils comptent pratiquer de la spéléologie, de la plongée, de l'alpinisme ou du tir dans le cadre de raids.

Pour les nouveaux licenciés un certificat médical sera demandé.

Nous vous invitons à aller sur le lien suivant <https://goo.gl/Nt2Myj> ou sur le lien www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/prendre-sa-licence-en-ligne/ pour accéder à une présentation en ligne :

- Détaillant le principe de fonctionnement du questionnaire de santé
- Donnant accès au certificat médical type
- Détaillant le principe de gestion des disciplines à contraintes particulières (spéléologie, plongée, alpinisme, tir). En synthèse :
 - Déclaration des disciplines par le demandeur de licence,
 - Remise au club des certificats médicaux spécifiques pour ces disciplines,
 - Validation par le club,
 - Affichage de la ou des disciplines concernées sur la licence

Modalités de règlements :

- Une période dite d'«essai» est possible sur une semaine , afin de pouvoir participer à chaque entraînement , il faudra nous fournir **obligatoirement** un certificat de non contre-indication au sport pour cette semaine-là, n'hésitez pas à rentrer en contact avec le membres du bureau .

-Vous avez le temps pour régler les cotisations cependant la ligue impose **un règlement limite au 31 décembre 2019**. Au delà de cette date une **pénalité de 20€ supplémentaire** vous sera appliquée.

-Pour des raisons administratives évidentes nous vous demandons pour les renouvellements d'adhésion, que le **DOSSIER COMPLET** nous soit remis **avant le 1er décembre 2019**.

-Afin de faciliter vos règlements, nous pouvons vous proposer un règlement échelonné sur 3 mois. Dans ce cas de figure, tous les chèques devront être remis lors de la remise du dossier.

-Pour les renouvellements de Licence , il vous sera demandé d'être à jour de vos cotisations au plus tard le **31 Mars 2020** ,passée cette date le club se réservera le droit de refuser l'accès aux entraînements.

Le Bureau